



- 64230 -

Séance du 18 avril 2024

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du 15/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Georges LECLERC, Maire.

Étaient présents : Mmes ARETTE Patricia, LABORDE Valérie, LALANNE Nadège, DECHELOTTE Marion, VAN HUFFEL Natacha, CAMPAGNE Myriam, MANOTTE Patricia

Mrs LECLERC Georges, CAMPAGNE Jean-Louis, LAFERRERE Yannick, LARQUE Jean-Louis, DARTIGUELONGUE Clément, DIEULLE Nicolas

Absents excusés : Céline CELERIER, Jonathan ARETTE
procuration à Georges LECLERC

Secrétaire de séance : Natacha VAN HUFFEL

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 11 avril 2024

Constitution des Commissions Communales

D-2024-04--01

COMMISSIONS	NOMS
FINANCES ET APPELS D'OFFRES	Pdt Valérie LABORDE - Natacha VAN HUFFEL
COMMUNICATION	Pdt Natacha VAN HUFFEL - Valérie LABORDE - Jean-Louis CAMPAGNE
URBANISME, ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Pdt Georges LECLERC - Jean-Louis LARQUE - Valérie LABORDE - Clément DARTIGUELONGUE - Yannick LAFERRERE
VOIRIE	Pdt Yannick LAFERRERE - Céline CELERIER - Jean-Louis LARQUE - Clément DARTIGUELONGUE - DIEULLE Nicolas
BÂTIMENTS	Pdt Jean-Louis LARQUE - Céline CELERIER - Yannick LAFERRERE - Nadège LALANNE - DIEULLE Nicolas - Patricia ARETTE - Jonathan ARETTE
CULTURE, ANIMATION	Pdt Jonathan ARETTE - Céline CELERIER - Yannick LAFERRERE - Clément DARTIGUELONGUE - Marion DECHELOTTE
SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE	Pdt Nadège LALANNE - Marion DECHELOTTE - Jean-Louis CAMPAGNE
AFFAIRES SOCIALES, PERSONNES ÂGÉES	Pdt Patricia ARETTE - Myriam CAMPAGNE - DIEULLE Nicolas
COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES	Henri DESCAMPS - Gilles SARALANGUE - Patricia MANOTTE
ADMR	Pdt Patricia ARETTE - Myriam CAMPAGNE
TERRITOIRES D'ÉNERGIE	Titulaire Georges LECLERC - Suppléant Yannick LAFERRERE
SIAEP LUY GABAS LEES	Titulaire Jean-Louis CAMPAGNE - Suppléant Yannick LAFERRERE

Décision sur projet de parking face à l'école et l'acquisition de terrain

Ce projet a été voté par le précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire constate des irrégularités (présence d'une citerne à gaz notamment qui exige une distance de stationnement qui réduit le parking). Tous les tenants n'ont pas été analysés et la décision a été prise 3 jours avant les démissions.

Il attend d'avoir tous les éléments, après consultation éventuelle d'un avocat et entretien avec les vendeurs.

Le conseil municipal donne son accord pour que le Maire consulte un avocat si besoin.

Lancement de la concertation du public sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)

- 1) Définir une zone – le précédent conseil municipal avait proposé des panneaux photovoltaïques au niveau de la carrière (soit 3 hectares). Deux sociétés ont été contactées : rapport pour la mairie 40 000€/40 ans indexés sur les coûts de l'électricité. Un bail court jusqu'en 2028 sur la zone de la carrière avec la Société SOGEBÀ.
- 2) Informer la population en parlant de la carrière et éventuellement certains toits. La concertation est terminée depuis le 31 mars 2024. Il y aura un second tour sur la période automnale en mettant en avant la zone d'exclusion qui est le Lac de l'Ayguelongue. La concertation doit intervenir sur le mois de juin 2024. La Commission Urbanisme – Environnement doit y travailler.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

D-2024-04--02

A la demande du comptable public qui a exposé au Maire qu'il n'a pas pu recouvrer les sommes ci-après :

DURAND Jonathan 1.20€ (titre 324-année 2018)

EARL DU PLATEAU 0.01€ (titre 652-année 2020)

ENEDIS 3.00 € (titre 686-année 2021)

Reste du : 4.21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde décharge au comptable de la somme détaillée ci-dessus
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Questions diverses

La carrière

Il est évoqué la situation de l'activité de la carrière et du suivi de ce qui entre et ce qui sort (terre, grava, concassés...) qui demande à être vérifié.

La Commission Urbanisme se charge de contrôler cette activité et d'analyser la convention.

Ateliers jeunes

Ils se dérouleront du 8 au 12 juillet 2024 avec pour travaux : les peintures des bancs en fer, le mur Est du grand foyer, la murette de séparation du Presbytère (peinture + planches).

Les adolescents de 17 ans seront prioritaires, puis 16 ans, 15 ans, et 14 ans. Ils toucheront 90 € par enfant et pour la semaine. 20h de travail, soit 5.50 h la journée (le matin).

Possibilité de faire des ateliers pendant les vacances de la Toussaint.

Liste des délibérations

D-2024-04--01 Constitution des Commissions Communales

D-2024-04--02 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Maire,



La secrétaire de séance,